



**I Le contexte global**

Superficie : 312 685 km<sup>2</sup>

Population : 38,7 M (urbaine: 25,4 / rurale: 13,3)  
Densité 124 hab./km<sup>2</sup>

PIB/hab (2007): 5486 USD

Régime: République

Divisions administratives: 16 provinces  
(*województwa*, singulier *województwo*, *voïvodies en français*); Dolnoslaskie, Kujawsko-Pomorskie, Lodzkie, Lubelskie, Lubuskie, Malopolskie, Mazowieckie, Opolskie, Podkarpackie, Podlaskie, Pomorskie, Slaskie, Swietokrzyskie, Warminsko-Mazurskie, Wielkopolskie, Zachodniopomorskie

**I La ressource**

		<i>France</i>
Précipitations moyennes (mm/an)	620	<b>867</b>
Ressources en eau renouvelables globales (km <sup>3</sup> /an)	61.60	<b>203,70</b>
Ressources en eau renouvelables globales (m <sup>3</sup> /personne/an)	1596	<b>3439</b>
Consommation totale (km <sup>3</sup> /an)	16.20	<b>39,96</b>
Agriculture (%)	8	<b>10</b>
Domestique (%)	13	<b>16</b>
Industrie (%)	79	<b>74</b>

Deux grands fleuves couvrent 88% de la superficie du pays : l'Oder (742 km en Pologne) et la Vistule (1047 km, navigable sur 50 km) se déversent dans la Baltique ; de nombreux lacs (près de 9000) couvrent 1% du territoire ; des canaux interconnectent les deux fleuves

Des bassins transfrontaliers : bassins du Dniepr, Danube, Elbe en Pologne.

Crues importantes au printemps et en été, étiage à l'automne.

Qualité des eaux superficielles dégradée par les pollutions agricoles (nitrates) et l'insuffisance de l'assainissement des villes et des industries (paramètres physico-chimiques et bactériologiques hors classe sur la plupart des fleuves du pays).

Parmi les pays européens, la Pologne est l'un des plus déficitaires en eau de bonne qualité même si le nombre de stations d'épuration croît et la modernisation des systèmes d'approvisionnement s'étend.

Origine de l'eau, tout usage confondu : 84% provenant des eaux superficielles, 16% des eaux souterraines (même proportions qu'en France, Espagne et Allemagne).

- La ressource en eau ne couvre pas les besoins ; les nappes sont surexploitées

- Les ressources disponibles pour les usages domestiques et industriels s'élèvent à 250 m<sup>3</sup>/hab/an ; utilisation de réservoirs pour stocker l'eau nécessaire (capacité totale des réservoirs 3,6 km<sup>3</sup>)

## II Les mécanismes politico-institutionnels

### II.1 Les acteurs de l'eau

- La Pologne considère la gestion de l'eau comme une priorité nationale. Elle a défini un cadre légal et un dispositif de financement des investissements dans le domaine de l'eau.

#### Plusieurs niveaux hiérarchiques

Niveau	Organisation	Missions
National :	Ministère de l'environnement de la protection des ressources naturelles et des forêts Le Bureau de Gestion des Eaux (BGW / KZGW) coordonne et harmonise les activités des RZGW  Ministère de la Santé (MZIOS)	Organise la gestion globale des ressources en eau par bassin versant ; a créé 7 directions régionales de Gestion de l'Eau (RZGW) en 1991  Le SANEPID (équivalent des DDASS) surveille la pollution et son impact sur la santé humaine
Bassin	7 directions régionales de Gestion de l'Eau (RZGW) : Bassin de la Vistule (4), bassin de l'Oder (3)	Chargées de la planification des ressources et de la mise en œuvre de programmes d'actions
	Des comités de bassin sur chaque zone d'intervention des RZGW composés à part égale de représentant de l'Etat, collectivités locales et usagers	Organe de concertation fixant les grandes lignes de la politique de gestion des ressources dans leur bassin
Régional : Voïvodies	Bureaux régionaux de l'environnement et de gestion des eaux, en charge de l'assainissement et des installations hydrauliques  L'inspecteurat régional de l'environnement (WIOS) s'assure du respect de la réglementation	Délivrent des permis d'exploitation de la ressource; perçoivent des redevances de prélèvement et de pollution
Collectivités locales	Les powiats: unités administratives, dépendantes des voïvodies, composées des communes	Perçoivent une partie des redevances de prélèvement et de pollution
	Les communes gèrent les réseaux, les usines de traitements et les stations d'épuration.	S'assurent du respect de la réglementation.

### II.2 Cadre Réglementaire

Une réglementation riche, influencée par les normes européennes :

Outils	Principe	Description	Acteurs concernés
Loi sur l'eau 1974 (Dz.U.74.38.230) loi amendée en 1997	Etablit les modalités de gestion des ressources par le biais d'autorisation de prélèvements et de rejets accordés par les voïvodies		
Ordonnance du 05 novembre 1991	Fixe les valeurs limites des rejets de substances polluantes		
Arrêté du 19 mai 1999	Fixe les conditions de rejet dans les réseaux communaux d'assainissement		

Lois sur la protection de l'environnement entre 1990 et 1993	Définit le système des taxes et amendes sur les pollutions Instituent le Fond National de Protection de l'Environnement, les fonds régionaux et les fonds communaux		
Un réseau de suivi de la qualité des eaux	Suivi national. Classement des cours d'eau en fonction des usages qu'ils peuvent avoir. Existence de réseaux de suivi locaux pour la qualité des eaux prélevées pour l'alimentation	400 points de contrôle sur quelques rivières. 4 classes de qualité des rivières : 1 <sup>ère</sup> classe pour l'eau potable et la vie des salmonidés, 2 <sup>ème</sup> classe pour l'élevage, les loisirs, les poissons autres que salmonidés, 3 <sup>ème</sup> classe pour l'usage industriel et hors classe	Inspection nationale de la protection de l'environnement

### **II.3 La gestion des cours d'eau et bassins versants**

#### **II.3.1 La réglementation des cours d'eau**

Par sa position de nouvel état européen, conformément à la DCE, la réglementation distingue les catégories suivantes :

- Rivière ;
- Lac ;
- Eaux côtières ;
- Masse d'eau fortement modifiée ;
- Masse d'eau artificielle.

#### **II.3.2 La planification**

7 Directions régionales de Gestion de l'Eau (RZGW) depuis 1991 sous la tutelle du Ministère de l'environnement (le directeur est désigné par le ministre) :

- pour le bassin de la Vistule : la Petite Vistule (Katowice), la Haute Vistule (Cracovie), la Vistule Médiane (Varsovie), la source de la Vistule (Gliwice) et les fleuves côtiers de la Baltique (Gdansk)
- pour le bassin de l'Oder : la Haute Oder (Wroclaw), la Warta (Poznan), la Basse Oder (Szczecin)

Elles réalisent des plans de gestion des eaux : diagnostic, études et programmes d'aménagement, de lutte contre la pollution et contre les crues, établissement des conditions d'utilisation des eaux du bassin pour les différents usages.

Elles se coordonnent entre elles et avec les autres services administratifs dans le cadre du principe de gestion rationnelle des eaux sur le bassin. Elles donnent des avis sur la création d'ouvrages ayant un impact conséquent sur la gestion de l'eau.

Elles mettent en place et gèrent des banques de données sur la gestion des ressources (SIGW).

#### **II.3.3 Les conventions internationales**

Le pays a ratifié la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides en 1978 (13 sites inscrits), la Convention de la protection du milieu naturel de la Mer Baltique (Convention d'Helsinki), signée au milieu des années 1990 ainsi que la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification en 2001.

#### **II.3.4 La protection contre les inondations**

De grands projets sont à l'étude afin d'améliorer la gestion des inondations, notamment à l'échelle du bassin, avec l'assistance des instances internationales. Ainsi, la Banque Mondiale a accepté le co-financement d'un projet de 140 M€ pour la protection du bassin de l'Odra contre les crues.

#### **II.3.5 Le financement de la politique de l'eau**

Le financement des opérations de protection de l'environnement est l'une des caractéristiques les plus importantes du système polonais. La Pologne a en effet mis en place un outil de financement à la fois original et performant, voire exclusif dans cette zone géographique, qui permet d'obtenir des ressources extra-budgétaires. Sur le principe

du système pollueur-payeur, les prélèvements de taxes et amendes auprès des entreprises pour l'utilisation et la pollution de l'environnement sont reversés au Fonds National pour la Protection de l'Environnement et à la Gestion de l'Eau. Sa création et celle de fonds environnementaux régionaux et locaux, alimentés par les redevances de pollueurs, s'est traduite à la fois par une croissance rapide et un niveau élevé des dépenses d'environnement. Les revenus des taxes et amendes perçus par ces fonds sont ensuite reversés sous forme de subventions et de prêts à taux préférentiels dans le cadre de la Politique Ecologique Nationale. En 2001, ces fonds sont à l'origine de 53% des investissements dédiés à la protection de l'environnement (3,5 Mds PLN, soit 970 M €)

### **III Les services de l'eau et d'assainissement**

#### **III.1 Quelques chiffres**

##### **Situation de l'AEP**

Eau potable :

Approvisionnement en eau potable de la population : 57% d'origine superficielle, 43% d'origine souterraine (pour l'industrie, respectivement 94% et 4% et 2% pour les eaux d'exhaure)

Population raccordée à un réseau public d'alimentation en eau : 91,3%

Consommation moyenne d'eau potable. : 129 litres par jour/hab.

Prélèvement : 18% de la disponibilité annuelle de la ressource (OCDE 2001)

##### **Situation de l'assainissement**

Parmi les pays européens, la Pologne est l'un des plus déficitaires en eau propre même si le nombre de stations d'épuration croît et la modernisation des systèmes d'approvisionnement s'étendent. On dénombrait 4104 stations d'épuration en 2001. Mais ces dernières ne couvrent que 54,7% de la population, 80% en milieu urbain et 11% en milieu rural) contre 90% dans l'UE.

84 villes (de toutes tailles) sont à l'origine de 72% de la production nationale d'eaux résiduaires. Parmi celles-ci, Varsovie rejette 55% de ses eaux usées sans traitement, Szczecin 68%, Bydgoszcz 63% et Gliwice 50%.

En 2000, 34% des installations industrielles du pays, ne possédant pas d'unités de traitement, déversaient directement leurs eaux usées en surface.

Taux de raccordement à une station d'épuration : 52% de la population

#### **III.2 Organisation et gestion des services**

Les services d'approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées sont du ressort des collectivités locales.

## Contacts

**Ministère de l'Environnement** (Ministerstwo Środowiska)

ul. Wawelska 52/54 00-922 Warszawa

tél.: (0 22) 57-92-900

E-mail: [comment@mos.gov.pl](mailto:comment@mos.gov.pl)

Web: [http://www.mos.gov.pl/index\\_main.shtml](http://www.mos.gov.pl/index_main.shtml)

**RZGW** (Regionalny zarząd Gospodarki Wodnej) - Agences de l'eau

Web: <http://www.rzgw.gda.pl/rzgw.php3?p=rzgw>

**BGW** (Biuro Gospodarki Wodnej) - Bureau de gestion de l'eau

ul. Wawelska 52/54 00-922 Warszawa

tel. (0 \* 22) 825 52 93 fax (0 \* 22) 825 14 42

e-mail: [Biuro@bgw.gov.pl](mailto:Biuro@bgw.gov.pl)

Web: <http://www.bgw.gov.pl/>

**GIOS / WIOS** (Inspection de l'environnement)

ul. Wawelska 52/54 00-922 WARSZAWA

tél.(0) 22 825 00 01 do 09

e-mail: [gios@gios.gov.pl](mailto:gios@gios.gov.pl)

Web: <http://www.gios.gov.pl/>

**Ministère de la Santé**

ul. Miodowa 15 00-952 Warsaw

Tél.: (+48 prefix 22) 634 96 00

E-mail: [kancelaria@mz.gov.pl](mailto:kancelaria@mz.gov.pl)

Web: <http://www.mz.gov.pl/>

**Office National des Statistiques**

Główny Urząd Statystyczny

00-925 Warszawa, Al. Niepodległości 208

Tel.: (+48 22) 608 30 00

e-mail: [dane@stat.gov.pl](mailto:dane@stat.gov.pl)

## **Bibliographie**

(1) L'OCDE en chiffres, statistiques sur les pays membres ; l'Observateur de l'environnement. 2002/supplément 1

(2) La gestion de l'eau en Pologne. Institut de la Météorologie et de la Gestion de l'Eau. (SD).

Mission Economique de Varsovie: Le marché de l'environnement en Pologne, août 2003

BIPE - MEIF, Données de structure, janvier 2003

Mission Economique de Varsovie: Reprise de l'acquis en matière environnementale : des progrès inégalement répartis entre les PECO, janvier 2003

### **Ministère français des affaires étrangères**

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo\\_833/pologne\\_225/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/pologne_225/index.html)

### **ISTED Autorités locales du Monde**

<http://www.almwla.org/>

### **Missions économiques**

[www.missioneco.org](http://www.missioneco.org)

### **AQUASTAT Information System on Water and Agriculture Country Profiles**

<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/agricult/agl/aglw/aquastat/countries/index.stm>

### **Encyclopédie libre Wikipedia**

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Pologne>